

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DDCT 82 Subventions fonds du Maire (21.858 euros) à 2 associations (17e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 2 associations domiciliées et actives dans le 17^e arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « Comité Local d'Animation Sociale et de Solidarité du 17^{ème} arrondissement de Paris (C.L.A.S.S. 17) » (96021 / 2017_07060), 16-20 rue des Batignolles - 75017 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.858 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « PIVOD » (1464 / 2017_05061), 30, rue Brey - 75017 Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (17e arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2017.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO